1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdssiliconspraype100
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Pentane
2.5.2 propan-2-ol; alcool isopropyligue; isopropanol
2.5.3 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates
2.5.4 (R)-p-Menta-1,8-diène
2.5.5 Dioxyde de carbone
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdssiliconspraype100
Company	Innotec International NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdssiliconspraype100**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdssiliconspraype100

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdssiliconspraype100**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Innotec International NV
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Non disponible
Usage	PE100 est destiné à protéger les plastiques contre les influences extérieures ; il est utilisé industriellement (SU3, PC35, PROC7) et professionnellement (SU22, PC35, PROC11).
Date FDS	2018-11-02

La FDS date du 2018-11-02. Elle a donc 7 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmilIA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Pentane devrait être classée H225 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates devrait être classée H304 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance (R)-p-Menta-1,8-diène devrait être classée H412 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates est classée H340 et sa concentration (2.5–10.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates est classée H350 et sa concentration (2.5–10.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H350

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d’ignition.
- P251 P251
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l’environnement.
- P304+P340 EN CAS D’INHALATION:
- P312 P312
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : En règle générale, le produit n’est pas irritant pour la peau.

eyes : • Rincer abondamment à l’eau claire pendant plusieurs minutes. • Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et peuvent être facilement enlevées. • Continuer le rinçage jusqu’à ce que la douleur ou l’irritation disparaisse.

ingestion : • Appeler un centre antipoison ou consulter un médecin dès que possible. • Ne pas provoquer le vomissement.

inhalation : • Si la victime a des difficultés respiratoires, l’emmener immédiatement à l’extérieur. • La maintenir dans une position confortable pour respirer.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Pentane

Identification

- N° CAS : 109-66-0
- N° EINECS : 203-692-4

Concentration :from 50.0 to 75.0

Dangers :

- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 600.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1800.0 - VLE-15min (ppm) : 750.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2250.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 propan-2-ol; alcool isopropyligue; isopropanol

Identification

- N° CAS : 67-63-0

- N° EINECS : 200-661-7

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m³) : 500.0 - VLE-15min (ppm) : 400.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1000.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2026Fiche n°66 - Propan-2-olFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Propan-2-ol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates

Identification

- N° CAS : 64742-48-9
- N° EINECS : 919-857-5

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2023Fiche n°325 - Solvants aliphatiques en C9-C20 désaromatisésFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Solvants aliphatiques en C9-C20 désaromatisés »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[12-14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.4 (R)-p-Menta-1,8-diène

Identification

- N° CAS : 5989-27-5
- N° EINECS : 227-813-5

Concentration :from 0.1 to 0.25

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEMars 2024Fiche n°227 - DipentèneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dipentène »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[10-12] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.5 Dioxyde de carbone

Identification

- N° CAS : 124-38-9
- N° EINECS : 204-696-9

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 9131.0 - VLE-15min (ppm) : 30000.0 - VLE-15min (mg/m³) : 54784.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2020Fiche n°238 - Dioxyde de carboneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dioxyde de carbone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile. • Norme EN 374. • Épaisseur minimale : > 0,35 mm (recommandé). • Temps de protection recommandé : ≥ 240 min (préférablement > 480 min) pour un contact continu ; temps plus court acceptable si les procédures de maintenance et de remplacement sont respectées.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Protection contre éclaboussures. • Norme EN 166.
Peau	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile. • Norme EN 374. • Épaisseur minimale : > 0,35 mm (recommandé). • Temps de protection recommandé : ≥ 240 min (préférablement > 480 min) pour un contact continu ; temps plus court acceptable si les procédures de maintenance et de remplacement sont respectées.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Si la ventilation du local est insuffisante pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, porter un appareil respiratoire adéquat. • Filtre recommandé : type AX/P2 (conforme aux exigences EN).

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Porter un vêtement de protection approprié conforme à la norme EN 13034.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Utiliser l'équipement de protection individuel requis. - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr (section 7.2) - Mesures techniques : suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. - Conditions de stockage : - protéger du rayonnement solaire, - stocker dans un endroit bien ventilé, - ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, - conserver dans un endroit à l'abri du feu, - ne pas fumer, - stocker dans un endroit sec, - tenir à l'écart de sources d'ignition. - Mesure(s) d'ordre technique : stocker dans un endroit bien ventilé; sol imperméable formant cuvette de rétention. - Prescriptions particulières concernant l'emballage : conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité, conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	PE100 est destiné à protéger les plastiques contre les influences extérieures ; il est utilisé industriellement (SU3, PC35, PROC7) et professionnellement (SU22, PC35, PROC11).